

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-58-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de l'entreprise Déménagements GRIÉ, domiciliée Parc d'Activités des 4 Chemins, Rue Jean Brestel, 95540 MERY SUR OISE, pour le déchargement d'un camion de déménagement de 15 mètres de long devant le 37, Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR le vendredi 12 juillet 2024,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : 3 places de stationnement seront réservées devant le 37, Rue Saint Thomas Becket, le vendredi 12 juillet 2024 à partir de 8h, afin de permettre au véhicule de décharger du mobilier.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les services de la mairie.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 11 juillet 2024

Le Maire
Christiane TINCELIN

